



















# Fiche signalétique

---

## 13. MISE AUX REBUTS

---

Ne pas réutiliser les récipients vides. Ce contenant peut être recyclé dans un nombre croissant de communautés où les bombes aérosols en acier peuvent être recyclées. Avant de mettre le produit au recyclage, vider la bombe en suivant les consignes sur l'étiquette. NE PAS LA PERCER ! Si le contenant ne peut être recyclé, le mettre aux rebuts.

---

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

	STATUT	Appellation	CATÉGORIE	N° ID	Groupe emballage	
DOT	Réglementé	Bien de consommation	ORM-D		N/A	
IATA	Réglementé	Aérosol, inflammable	2.1	UN1950	N/A	LTD. QTY
IMDG	Réglementé	Aérosol	2.1	UN1950	N/A	LTD. QTY

Classification national de transport et catégorie LTL : 57100 SUB3-catégorie 60

---

## 15. RÉGLEMENTATION

---

COTES DE DANGER NFPA (échelle 0-4, où 4=risque élevé de danger) : SANTÉ=2 INFLAMMABILITÉ=3 RÉACTIVITÉ=1  
COTES DE DANGER HMIS (échelle 0-4, où 4=risque élevé de danger) : SANTÉ=2 INFLAMMABILITÉ=3 RÉACTIVITÉ=1

Classification SARA 311-312 : risque d'incendie – Acétone

Classification SARA 313 : None

Classification OSHA : liquide inflammable, produit irritant pour les yeux : acétone, hexylèneglycol

Liste TSCA: (Loi sur le contrôle des substances toxiques) – Tous les ingrédients sont indiqués sur la liste des substances chimiques exemptes.

Proposition 65 de la Californie – No Contient

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE ET DES ÉTATS: hexylèneglycol, dipropylèneglycol

Pennsylvania

New Jersey

Illinois

Massachusetts

Rhode Island

Minnesota

CERCLA : acétone

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail : classification SIMDUT : catégorie D-Division 2B, catégorie B-Division 5 liquide inflammable, catégorie A : gaz comprimé.

---

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

Renseignements sur les ventes : 1-800-551-5155

Renseignements sur la fiche signalétique : 847-837-4100

Notes de révision : fiche signalétique révisée afin d'être conforme à ANSI Z400.1-1998 16-section format fiche signalétique

Rév. 001, fiche signalétique n° VOC-302-9905, 01/05, Rév. 002 09/06, Rév. 003 7/07.

N/A = non applicable

N.E. = non établi

Fiche signalétique rédigée par : Regulatory Compliance

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements indiqués dans cette fiche signalétique proviennent de sources que nous jugeons fiables. Cependant, les renseignements sont fournis sans aucune garantie, expresse ou tacite, concernant leur exactitude. Certains renseignements présentés et certaines conclusions tirées dans les présentes proviennent de sources autres que les données d'essais directes sur la substance en question. C'est pourquoi, et pour d'autres raisons, que nous n'assumons aucune responsabilité, et déclinons toute responsabilité suite à une perte, des dommages ou des frais liés de quelle que façon que ce soit à la manutention, à l'entreposage, à l'utilisation ou au rejet de ce produit. Si ce produit est utilisé comme composante d'un autre produit, les renseignements présentés dans cette fiche signalétique ne s'appliquent pas.